



SNUipp-FSU

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU05 – CAPD 18 mai 2018

Les réformes et mesures de réduction des dépenses publiques s'enchaînent et remettent en cause notre modèle social. Aux besoins de services publics de qualité, d'égalité d'accès des citoyen-nes sur l'ensemble du territoire, le gouvernement répond par un projet de réforme qui aura des conséquences néfastes pour les usager-es comme pour les agent-es de la Fonction publique. Affaiblissement de la représentation des personnels, suppression de postes, recours massif aux contractuels, salaires au mérite en constituent les quatre axes, faisant fi de plusieurs rapports réfutant la suradministration de la France.

Ces mesures auront également pour effet de limiter l'accès de toutes et tous à des services publics de qualité sur tout le territoire et de remettre en cause l'indépendance des fonctionnaires, l'égal accès de tous les citoyen-nes aux emplois publics, le principe de neutralité et celui d'une fonction publique de carrière.

Par ailleurs, les premiers éléments révélés par la presse de préconisations à venir du Comité Action Publique 2022 d'une généralisation du recours aux contractuels, notamment dans l'enseignement, sont particulièrement inquiétants et inacceptables.

Le mouvement de grève du 22 mai est un signal d'alerte qui devra être pris en compte pour le rendez-vous salarial de la mi-juin. Les retraités se mobilisent également.

Le SNUipp-FSU s'interroge sur la mise en place de l'ensemble des parcours du CAPPEI et demande à ce que des départs en formation aient lieu dans tous les parcours pour répondre aux besoins notamment pour les Rased.

Le SNUipp-FSU dénonce la mise sous tutelle des pratiques enseignantes, le recentrage sur les fondamentaux, les injonctions niant la professionnalité et l'exercice de la liberté pédagogique des enseignant-es, le recadrage limitant les autorisations d'absence et les droits syndicaux, la remise en cause du droit d'exercer à temps partiel, la non reconnaissance du temps de travail dépassant les 108h, l'accès à la hors-classe inatteignable par des collègues partant à la retraite, celui à la classe exceptionnelle limité sans transparence, le choix des postes et les possibilités d'affectation qui s'amenuisent au regard des résultats de ce mouvement.

Toutes ces annonces détériorent les conditions de travail des enseignants du 1^{er} degré et ne contribuent en rien à la réussite de tous les élèves et à la construction de « l'école de la confiance ».

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC des Hautes-Alpes

Bourse du Travail, Place Grenette, BP 42 05002 Gap cedex Tél. : 04 92 53 45 28, fax : 04 92 53 78 84
courriel : snu05@snuipp.fr <http://www.snuipp.fr/05>